

Comité Syndical En synthèse *

20 décembre 2023



Que retenir de la réunion du 20 décembre 2023 ?

* ce document ne constitue pas une délibération officielle

La réunion du Comité syndical du 20 décembre 2023 s'est tenue à l'Espace Jules Vernes à Saint-Genest-Malifaux.

Merci à Monsieur le Maire et à son conseil municipal pour le prêt de la salle.

Cette réunion a été élargie aux élus référents des communes de l'Ardèche et de la Haute-Loire, communes comprises dans le périmètre d'étude de la révision de la charte.



ACTUALITÉS DU PARC

- La parution en décembre du 3^{ème} livre de la collection Patrimoines du Pilat, collection co-éditée par le Parc et Jean-Pierre Huguët Editions (Saint-Julien-Molin-Molette), sur le métier de fabricant de Peigne à tisser.
- Un « coup de pouce climat » du Parc pour Véranne, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Croix-en-Jarez et Chateaneuf : au dernier trimestre 2023, réalisation d'un diagnostic sur la vulnérabilité au dérèglement climatique de chacune des 4 communes par les étudiants de Master 2 en coopération territoriale dépendant de l'école d'économie de Saint-Etienne et de SciencesPo-Lyon.
- Un 11^{ème} Festival du cinéma solidaire du Pilat tenu du 4 au 28 novembre 2023 dans les communes de Pélussin, Bourg-Argental, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Genest-Malifaux, les Haies et les Villes Portes d'Annonay et de Rive de Gier, réunissant 700 personnes autour de 10 séances de cinéma, d'un bal et d'une pièce de théâtre.
- Un 3^{ème} contrat de constitution d'obligations réelles environnementales conclu entre le Parc et une association propriétaire d'une forêt sur la commune de La Versanne qui porte à plus de 15 ha la superficie totale des parcelles du Pilat pour lesquelles les propriétaires s'engagent en faveur d'un accroissement de la valeur écologique de leurs biens.
- Un appel à manifestation d'intérêt auprès des communes du territoire, lancé par le Parc pour travailler avec elles sur la qualification des franges agro-urbaines, en lien avec l'école nationale des paysages et un bureau d'études dont les interventions seront rétribuées par le Parc.
- Deux réunions de travail avec les communes et intercommunalités proposées par le Parc les 11 et 25 janvier pour les accompagner dans la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables souhaitée par l'Etat.

UNE DÉCISION MODIFICATIVE N°4 POUR LE BUDGET 2023 DU PARC

Le Comité syndical a décidé d'augmenter la section de fonctionnement du budget 2023, en recettes et en dépenses, d'un montant de 43 240,62 € pour la réalisation d'actions en faveur de la trame verte et bleue notamment. Il a décidé d'augmenter la section d'investissement du budget, en recettes et en dépenses, d'un montant de 6 749,28 € pour l'amortissement de biens.

UNE AUTORISATION POUR PERMETTRE L'ENGAGEMENT, LE MANDATEMENT ET LA LIQUIDATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le Comité syndical a autorisé le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 comme suit :

Chapitre	Crédits ouverts budget 2023	Ouverture par anticipation 2024
20 : immobilisations corporelles	112 800 €	28 200 €
21 : immobilisations incorporelles	268 881,68 €	67 220,42 €
23 : immobilisations en cours	450 000 €	112 500 €

UNE MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU PARC DU PILAT - (RIFSEEP)

Suite au contrôle opéré par la Chambre régionale des comptes en 2021, le Comité syndical a modifié la délibération prise le 1^{er} décembre 2016 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel. Il a ainsi élargi ce RIFSEEP aux agents de la filière technique. Il a rajouté à ce régime un complément indemnitaire annuel (CIA). Enfin, il a intégré à ce régime la prime annuelle instituée en 1984.

UNE ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Comité syndical a décidé de créer un poste permanent de chargé(e) de mission pour l'observatoire de la biodiversité et de supprimer un poste d'assistant ou assistante.

Il a également décidé la création de deux postes non permanents dans le cadre de contrat de projet, soit un poste de chargé-e de mission mobilité (mutualisé avec les deux communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat) et un poste de chargé(e) de mission tourisme.

RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

Le Comité syndical a décidé de solliciter les avis intermédiaires de la Région, de l'État, du Comité national de protection de la nature et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France sur la base de la version 1 de la Charte 2026-2041.

Cette version 1 de la Charte a été produite après examen des contributions reçues suite à la consultation lancée, sur la version martyre de la charte entre mars et juin 2023, auprès des signataires potentiels de la Charte, des syndicats mixtes de SCoT et des partenaires principaux du Syndicat mixte du Parc.

Préalablement au rendu des avis nationaux, une visite des représentants des instances nationales se tiendra dans le Pilat. Pour la préparer et pour assurer un portage collectif de ce qui fait les points forts de notre projet, une assemblée territoriale sera réunie le 11 avril 2024.

La version 1 de la Charte est accessible en cliquant sur le lien ci-après : <https://nuage.parc-naturel-pilat.fr/index.php/s/Bi7Ne9JdLBepciW>

Prochaine réunion
le 24 janvier 18h30 en visioconférence



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr